



Fédération de Paris du Parti socialiste

## 24h du sport féminin : 2<sup>ème</sup> édition !



Comme nous l'avait annoncé Béatrice Barbusse que la Commission fédérale a reçue il y a quelques semaines lors de sa réunion de décembre 2014, les 24 et 25 janvier 2015 se sont tenues les 24h du Sport Féminin. Cette mobilisation qui met en avant le sport féminin dans les médias était organisée sous l'égide de l'association Fémix'Sports, du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et du Ministère de la Santé, des Affaires sociales et des Droits des femmes.

Cette deuxième édition a permis de mobiliser le grand public et les médias en faveur de la féminisation du sport grâce à des manifestations qui se

sont tenus dans toute la France.

Depuis deux ans, l'action du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs du Sport féminin montre des premiers résultats très encourageants : par exemple, la couverture médiatique du sport féminin a représenté en 2014 15% du sport retransmis, contre seulement 7% en 2012.

En outre, le Gouvernement a mis l'accent sur la féminisation des instances dirigeantes du sport et en a fait un enjeu central des prochaines années. A ce titre, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle prévoit la généralisation de la féminisation des instances de direction des fédérations sportives : cela se traduit par le fait que lorsque les femmes (ou les hommes) représentent au moins 25% des adhérents d'une fédération sportive, les instances dirigeantes de cette fédération devront compter au moins 40% de femmes (ou d'hommes).

Autre axe majeur, la lutte contre les stéréotypes. Cela s'est concrétisé avec la publication du [guide des Métiers du sport et de l'animation : prévenir les conduites sexistes, pour sensibiliser les professionnels au sexisme dans le sport](#). C'est dans cet objectif que Pascale Boistard et Thierry Braillard, secrétaires d'Etat chargés, l'une des droits des femmes, l'autre des sports, ont signé le 28 janvier 2015 la [convention de Brighton qui invite les états à développer l'accès des femmes au sport et à leur assurer l'accès à des activités sportives dans un environnement sûr](#).

## 6 février, Journée internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines : Paris se mobilise !

« **Parce que** près de 125 millions de femmes dans le monde dont 53 000 femmes en France sont mutilées ; **Parce que** les MSF ont des conséquences extrêmement graves pour les femmes et les filles de par le monde ; **Parce que** les MSF sont interdites et punies par la loi en France : la récente loi du 5 août 2013 le confirme (suite à la signature de la Convention d'Istanbul) ; **Parce que** la loi protège toutes les petites filles et toutes les femmes vivant en France, quelle que soit leur nationalité ; **Parce que** nous sommes toutes et tous concerné-e-s ! »

Pour dire, « Non à l'excision ! », ici et là-bas



Les 6 et 7 février 2015 à Paris

### Agenda 6 février :

#### Journée internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines

« Les mutilations sexuelles féminines touchent près de 140 millions de filles et de femmes à travers le monde, et plus de 3 millions de filles y sont exposées chaque année. Il est nécessaire de prendre toute la mesure de ce fléau, notamment dans l'élaboration des lois et des politiques publiques, car des milliers de filles et de femmes résidant sur le territoire français sont également concernées. »

Plateforme associative *Excision parlons-en !*



A l'occasion du 6 février, Journée internationale de lutte contre l'excision, Hélène Bidard s'est engagée aux côtés de plusieurs associations pour des événements les 6 et 7 février.

Voici le programme : Vendredi 6 février à 15h30 à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, un film documentaire, « Kimbidalé » d'Emmanuelle Labeau, présente l'action menée depuis 10 ans par Femmes solidaires et l'association « Gamissa » en région Afar d'Ethiopie. Aujourd'hui dans cette zone, plus de 850 petites filles ne sont pas excisées...

La projection sera suivie d'un échange.

Une inscription est souhaitée (même si les agents de la Ville peuvent entrer à l'Hôtel de Ville en présentant leur carte)... en envoyant un mail à [femmes.solidaires@wanadoo.fr](mailto:femmes.solidaires@wanadoo.fr)

Pour en savoir plus, consulter [l'affiche-programme](#).

## L'ACTION DU GOUVERNEMENT



Toutes les informations sur l'IVG se trouvent sur le site [ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)

# 100 %

Le droit à l'IVG est désormais remboursé à 100%. Il est gratuit pour les mineures.

## DÈS JANVIER 2015

Un plan vient d'être lancé pour renforcer l'accès à une IVG sécurisée.

PS  @partisocialiste /partisocialiste /partisocialiste www.parti-socialiste.fr

A l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Loi autorisant l'avortement en France, le Parti socialiste a réalisé une infographie rappelant la législation protectrice de ce droit fondamental des femmes, les chiffres clefs, etc. et l'action des gouvernements de François Hollande en faveur de ce sujet majeur.

Retrouver cette infographie en cliquant ici : [infographie IVG](#).

### « IVG: 40 ans après la loi Veil », tribune de Claude Roiron, Secrétaire nationale à la parité et aux droits des femmes, parue dans le [Huffington Post](#) !

« Le 17 janvier 1975 reste dans l'histoire de la conquête des droits pour les femmes une date décisive qui donne enfin à celles-ci la possibilité légale de disposer de leur corps et de faire entrer le principe de maîtrise et de volonté dans la question de la procréation.

Si les femmes doivent incontestablement cette avancée majeure à la subtilité politique, à la détermination de Simone Veil, alors ministre de la Santé, il ne faut pas oublier que ce fut grâce aux votes de la gauche socialiste et communiste et des députés centristes que cette loi fut adoptée par l'Assemblée nationale le 27 novembre 1974.

S'il existe une question qui divise bien la droite et la gauche c'est bien celle des droits des femmes et plus largement celle de leur place dans la société. Aujourd'hui où de nombreux concitoyens s'interrogent sur ce qui différencie la droite de la gauche, il est utile de rappeler que le progrès humain dans ce domaine est du côté de la gauche et non de la droite même s'il n'est pas exclu que certaines personnalités politiques de droite partagent parfois ces combats.

Rappelons donc pour mémoire que la loi sur l'IVG a été prolongée sous la gauche par la loi Roudy en 1982 qui permet sa démocratisation en instaurant sa prise en charge et son remboursement. Ce fut un pas de géant dans l'acceptation sociale de l'IVG. Plus tard la loi Neiertz en 1993 instaura le délit d'entrave qui pénalisait les médecins qui refusaient d'appliquer la loi de la République.

Plus récemment en 2001, la loi Aubry étendit de dix à douze semaines les délais pour réaliser une IVG. Enfin dernièrement la loi dite égalité réelle portée par Najat Vallaud-Belkacem en août 2014 renforça la pénalisation de l'entrave, permit le remboursement à 100% de l'IVG et supprima la notion de détresse qui faisait des femmes qui choisissaient l'avortement des victimes et non des actrices conscientes et libres de leurs droits.

**Ce combat a légitimé et a inscrit dans notre société une fois pour toute la liberté d'avoir des enfants, d'en choisir le moment et cela pour toutes les femmes quelle que soit leur condition sociale. C'est donc bien un combat permanent de la gauche tout au long de son histoire récente.**

Cette histoire n'est pas terminée pour autant. Aujourd'hui encore la pratique de l'IVG reste difficile parfois douloureuse. D'abord une IVG n'est jamais de confort, c'est toujours un choix déchirant. Les discours culpabilisateurs et simplistes resurgissent trop souvent dans notre société traversée par des courants conservateurs voire réactionnaires en France comme en Europe. Partout dans le monde le poids du religieux et des obscurantismes qu'il véhicule pèse lourdement sur la condition des femmes.

Notre pays n'échappe pas à ces replis et les femmes en sont toujours les premières victimes. A cela s'ajoutent les crises économiques qui sont autant de

facteurs de restrictions des politiques de santé et de prévention. C'est donc le combat des socialistes aujourd'hui que de permettre à toutes les femmes qui le souhaitent d'avoir accès à l'IVG dans des conditions psychologiques, sanitaires et économiques, dignes et sûres.

L'IVG a été la première étape pour contrarier les lois prétendument naturelles

de la procréation. Il a traduit l'évolution d'une société qui revendiquait l'égalité femmes-hommes y compris dans ce domaine. En maîtrisant leur procréation, les femmes sont devenues actrices et non sujettes.

Aujourd'hui la société nous pose d'autres questions sur la possibilité d'avoir un enfant autrement dans un cadre qui n'est plus seulement l'hétérosexualité des conjoints. Ces questions qui s'expriment dans une société techniciste, consumériste, trop individualiste, doivent être réfléchies dans une perspective éthique qui ne fasse pas de l'individualité et de l'identité singulière le seul enjeu du vivre ensemble.

Ce combat pour les femmes à disposer librement de leur corps, nous le portons bien sûr en France. Il doit être étendu à l'Union européenne et être inscrit dans le droit européen comme une liberté individuelle fondamentale au même titre que la liberté de conscience et d'expression.

**Le féminisme qui est une aspiration à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et à leur mise en œuvre effective est un combat pour la démocratie. Il est une forme accomplie et courageuse de la lutte contre tous les obscurantismes en particulier les fanatismes religieux car on mesure toujours le développement démocratique d'une société à la place occupée par les femmes et à leur liberté. »**

**DROIT À L'AVORTEMENT,  
DROIT FONDAMENTAL DES FEMMES**